

Veuillez insérer
votre photo

DAS HES-SO en Médiation de conflits; spécialisation dans le champs familial 2022-2023

Dossier d'inscription à renvoyer avant le 30 novembre 2021

Adresse : CEFOC / HETS Genève, Rue des Voisins 30, CP 80, CH – 1211 Genève 4

Mail : das-mediation.hets@hesge.ch

INFORMATIONS LIEES AU-A LA CANDIDAT.E	
Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Profession	
Lieu d'origine*	
N° AVS	
* Pour les Suisses, merci de préciser la ville.	

ADRESSE PRIVEE	
Rue et numéro	
NPA, localité, pays	
Téléphone	
Portable	
E-mail	

ADRESSE PROFESSIONNELLE	
Fonction actuelle	
Nom de l'institution	
Rue et numéro	
NPA, localité, pays	
Téléphone	
E-mail	

FORMATION PROFESSIONNELLE ET/OU UNIVERSITAIRE

Institution	De ... à ...	Lieu	Titre obtenu	Année du titre

FACTURATION / CORRESPONDANCE

Facture à envoyer	Au-A la candidat-e
	A l'institution : nom du contact, service + adresse mail
Courrier/Courriel à envoyer	Au-A la candidat-e
	A l'institution : nom du contact, service + adresse complète

COUTS DE LA FORMATION

Frais d'inscription	CHF 200.-, non remboursables, en sus. ATTENTION : Ce montant doit être payé lors de l'inscription par virement postal (cf coordonnées bancaires)
Coût de la formation	CHF 7'800.-, montant à verser avant le 25 janvier 2022

COORDONNEES BANCAIRES

Bénéficiaire	HES-SO Genève – HETS- CEFOC Rue Prévost-Martin 28 1205 Genève
CCP	14-538992-2
IBAN	CH88 0900 0000 1453 8992 2
BIC / SWIFT	POFICHBEXXX
Motif paiement	DAS MEDIA 100420_votre nom

Sous certaines conditions, les candidat-e-s genevois-e-s et de France voisine peuvent bénéficier du «chèque annuel de formation». Informations et demandes :

<https://www.ge.ch/beneficier-cheque-annuel-formation>

Les candidat-e-s sont personnellement responsables du paiement de leur formation, indépendamment du fait qu'ils-elles reçoivent ou non des subsides.

Conditions de désistement et remboursement du prix de la formation :

Les demandes de report ou d'annulation doivent être faites par courrier recommandé à la direction du cours. En cas de désistement :

- a) la personne peut se faire remplacer par une personne remplissant les conditions d'admission, qui doit également s'acquitter des frais de dossier.
- b) si ce n'est pas le cas, le prix de la formation est remboursé par le CEFOC :
 - en totalité : jusqu'à 1 mois avant le début du cours.
 - 50 % du montant : entre 1 mois avant et le début du cours.
 - aucun remboursement : dès le début du cours.

Le CEFOC se réserve le droit, si le nombre de candidat-e-s venaient à être insuffisant ou pour tout autre motif valable, de ne pas ouvrir la formation jusqu'à 3 semaines avant le début prévu des cours. Dans ce cas l'inscription et l'écolage éventuellement déjà versés seront intégralement remboursés aux candidat-e-s.

J'ai lu le règlement d'étude du DAS se trouvant sur le site de la HETS

Je, soussigné-e, déclare avoir pris connaissance des conditions de participation à la formation et vous adresse mon inscription, ainsi que les documents suivants :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Copie du/des diplôme-s et d'attestations
- Une photo d'identité (format jpg).
- Photocopie du récépissé du versement de CHF 200.- pour les frais de dossier.

En soumettant ce dossier de candidature, j'autorise la HES-SO à requérir des informations complémentaires dans le cadre du traitement de ma candidature auprès des écoles préalablement fréquentées et j'autorise ces dernières à fournir les informations me concernant.

Attention : toute information erronée ou remise de document falsifié peut conduire au refus définitif d'admission

Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ? (plusieurs réponses possibles)		
Recommandation personnelle		
Mon employeur		
Une annonce dans un journal		si oui lequel :
Une brochure		
Le Site internet HETS		
Un autre site internet		
Un mail annonçant la formation		
Facebook		
Autre		Veillez préciser :

Si vous ne souhaitez pas recevoir nos mailings d'information, veuillez cocher ici

Lieu et date :

Signature :